

EURL BERNEDE ET FILS
LE CAILLAU
F46700 VIRE SUR LOT - FRANCE

Téléphone : 05 65 36 51 47

Email : info@coutale.com

N° de Siret : 38538896200016

Ville RCS : CAHORS

N° de TVA : FR36 385388962

N° d'accise : FR097547E3018

N° APE : 4634Z

LE COUVENT
PLACE DU MERCADIEL
46140 BELAYE

N° SIRET : 89943231400016 N° de TVA : FR36899432314

Référence : BON DE CAVE AV N° 17960 DU 04/07/2025

Facture N° 20250475 du 08/07/2025

Page N° 1

Quantité	Libellé court	P.u. HT	Montant HT	Tva
18,00	BOUEILLES 0.75L COUTALE ROSE BIO 2024 - IGP COTES DU LOT - 13.5% by vol. - HS:22042180 AVEC TOUS NOS REMERCIEMENTS BANQUE POPULAIRE OCCITANE CAHORS IBAN : FR76 1780 7008 0500 5211 3208 303 BIC : CCBPFRPPTLS	4,000	72,00	V

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V	TVA SUR VENTES 20%	20,00	72,00	14,40

Date d'échéance : 06/09/2025 Mode de règlement : Virement

Total H.T. 72,00

Net H.T. 72,00

T.V.A. 14,40

Total T.T.C. 86,40

Net à payer 86,40 €

EORI : FR38538896200016

Origine des marchandises (vin) : FRANCE

Aucun escompte pour paiement anticipé - Pénalités de retard applicables après l'échéance, calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal annuel, du montant ttc de la facture (Art. L 446-1 du Code de Commerce) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ afin de couvrir les frais de recouvrement (Art. D. 441-5. Douzième alinéa du I

Facture N° 20250475 du 08/07/2025

Montant 86,40

Code client COUVE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – EURL BERNEDE et FILS

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les relations contractuelles entre **EURL BERNEDE et FILS**, et ses Clients (particuliers ou professionnels). Elles s'appliquent dans leur intégralité à partir du 01/06/2011, à toutes les Ventes consenties par **EURL BERNEDE et FILS**, pour l'ensemble de ses produits (notamment vins en vrac, en bouteilles, etc.). Ces Conditions Générales de Vente annulent et remplacent celles diffusées antérieurement. **EURL BERNEDE et FILS** se réserve de pouvoir modifier ses conditions à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la commande par l'acheteur. Elles comprennent en annexe le barème tarifaire.

Toute commande de produits auprès de **EURL BERNEDE et FILS**, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, les contrats, documents ou correspondances du Client. Les présentes conditions de vente sont établies conformément au principe de transparence qui préside aux relations entre **EURL BERNEDE et FILS** et ses Clients, elles constituent le socle de la négociation commerciale et servent de référence aux dispositions de l'article L. 442-6 du Code de Commerce. Le fait que **EURL BERNEDE et FILS** ne se prévale pas à un moment donné de toute ou partie des clauses contenues dans ces Conditions Générales de Vente ne saurait être interprétée comme une renonciation tacite à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 2 - Loi / Tribunal Compétent

EURL BERNEDE et FILS et le Client conviennent de soumettre tout litige de toute nature, né de l'application, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, au Tribunal de Commerce de Cahors. **EURL BERNEDE et FILS** et le Client présentent que seul le droit français sera applicable en cas de litige et que la langue française prévaudra sur toute autre traduction des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 3 - Clause de Réserve de Propriété

Les produits demeurent la propriété de **EURL BERNEDE et FILS** jusqu'au règlement complet du prix entre ses mains par le Client. Les produits qui seront revendus par le Client devront l'être obligatoirement pour le compte de **EURL BERNEDE et FILS**, les créances nées de cette revente appartenant de plein droit à ce dernier. La responsabilité de la garde et de la conservation des produits incombent au Client si, avant paiement complet du prix, les produits lui ont été livrés.

Article 4 - Commandes

4.1 Toute commande faite par le Client ou transmise par un agent commercial de **EURL BERNEDE et FILS** n'est valable qu'après confirmation par la direction commerciale de **EURL BERNEDE et FILS**. Le bénéfice d'une commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord écrit de **EURL BERNEDE et FILS**.

En cas de commande anormalement élevée par rapport aux stocks disponibles ou aux approvisionnements habituellement demandés, **EURL BERNEDE et FILS** se réserve la faculté de refuser de livrer une partie de la commande ou d'en modifier l'exécution. Dans ce cas, aucune pénalité ne pourra être exigée par le Client.

4.2 Les commandes sont fermes et définitives. Aucune annulation de commande, totale ou partielle, de la part des Clients, ne pourra être prise en compte sans l'accord écrit et préalable de **EURL BERNEDE et FILS**. Dans ce cas, les acomptes éventuellement versés resteront acquis à **EURL BERNEDE et FILS** à titre de dommage et intérêts.

EURL BERNEDE et FILS pourra refuser d'honorer les commandes de ses clients ou de suspendre les livraisons destinées à ces derniers, en cas de défaillance ou absence de paiement à son terme, de compensation ou déduction unilatérale du client.

Article 5 - Prix/Paiement

5.1. Le prix des produits vendus par **EURL BERNEDE et FILS** sera celui en vigueur le jour de la commande du Client. Ces prix seront toutefois susceptibles d'être modifiés par **EURL BERNEDE et FILS** en fonction notamment de l'augmentation des coûts des matières sèches, de l'augmentation ou de la création des taxes applicables dans le secteur d'activité de **EURL BERNEDE et FILS**, des conditions d'approvisionnement, etc. Les tarifs pourront donc être modifiés à tout moment en respectant un délai de prévenance d'un mois.

5.2. En application de l'article L. 443-1 du Code de commerce et/ou des accords interprofessionnels, et sauf convention contraire, les règlements seront effectués par paiement à 60 jours maximum date de facture par chèque, virement ou billet à ordre. Le délai de règlement précité ne peut de convention expresse entre les parties, être retardé sous quelque prétexte que ce soit. Les réclamations faites par le Client ne sont en aucun cas susceptibles de reporter l'échéance du paiement de la commande auxquelles elles se rapportent.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé de nos factures.

Les factures sont payables en toutes circonstances au siège de **EURL BERNEDE et FILS**. Elles sont considérées comme réglées lorsque le montant qui y figure est définitivement crédité sur le compte bancaire de **EURL BERNEDE et FILS**.

Les sommes non réglées à l'échéance porteront intérêts de retard, calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal annuel sur le montant TTC de la facture, et ce conformément à l'article L. 446-1 du Code de Commerce. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. De plus, pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40€ sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement (Art. D. 441-5. Douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 du code du commerce).

Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues à **EURL BERNEDE et FILS**. Toute déduction et/ou compensation sont expressément exclues - sauf accord préalable et express de **EURL BERNEDE et FILS**.

Le Client devra rembourser l'ensemble des frais supportés par **EURL BERNEDE et FILS** et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute détérioration du crédit du Client et de façon plus générale toute modification, quelle qu'en soit l'origine, de la situation du Client, pourra justifier l'exigence de garanties et/ou de modalités de paiement particulières fixées par **EURL BERNEDE et FILS**, voire le refus par **EURL BERNEDE et FILS** de donner suite aux commandes faites par le Client.

Article 6 - Livraison

6.1 Sauf convention contraire, la livraison est réputée effectuée au départ des entrepôts de **EURL BERNEDE et FILS**. Le Client supporte donc tous les frais et risques inhérents à l'acheminement des produits de l'établissement de **EURL BERNEDE et FILS** à ses entrepôts.

En tout état de cause, quel que soit le mode de transport, le donneur d'ordre au transporteur, et le type de vente dont il s'agit, les produits sont sous la garde du Client dès la remise au transporteur, qui doit supporter les risques qu'il pourrait subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit.

Les délais de livraison indiqués par **EURL BERNEDE et FILS** ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les dépassements de délais ne pourront donc donner lieu à dommages et intérêts, à retenues, ni à aucune annulation de commande en cours.

6.2 Les produits contractuels voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient de vérifier l'état, la qualité, la quantité des produits et donc leur conformité au contenu de la commande passée.

Le Client, dans cette perspective, s'engage à :

- prendre possession aux lieux, date et horaire convenus des produits de **EURL BERNEDE et FILS** objet de la commande, et d'en contrôler la conformité par rapport à la commande ;
- faire part à réception de toute anomalie concernant ces produits, notamment par le biais de réserves sur le document de transport, en produisant tout justificatif nécessaire à la démonstration de ces anomalies ;
- confirmer les anomalies constatées à **EURL BERNEDE et FILS** par fax dans un délai de 3 jours suivant la réception des produits. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

Il appartient au Client, en cas d'avarie des produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, que celui-ci ait été affrété par **EURL BERNEDE et FILS** ou par le Client. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à **EURL BERNEDE et FILS**, sera réputé accepté par le client.

6.3 Les réclamations concernant la qualité des produits pour être prise en compte par **EURL BERNEDE et FILS**, à l'exclusion de tout problème de détérioration lié au transport ou de non-conformité, devront être faites dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date de livraison par lettre recommandée AR spécifiant expressément le numéro de lot concerné, et plus généralement toutes informations et toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

6.4 Dans les cas prévus aux points 6.2 et 6.3 du présent article, le Client devra laisser **EURL BERNEDE et FILS** procéder à la constatation de ces vices et le cas échéant y apporter une solution. Le Client s'abstiendra donc d'intervenir lui-même ou de recourir à un tiers à cette fin sans l'accord préalable de **EURL BERNEDE et FILS**. Le Client devra par ailleurs prendre toutes dispositions pour ne pas aggraver le vice constaté, le non-respect de cette condition excluant toute action en responsabilité le cas échéant engagée à l'encontre de **EURL BERNEDE et FILS**.

Tout retour de produits ne peut être effectué sans le consentement écrit de **EURL BERNEDE et FILS**. Dans l'attente de cet éventuel consentement, le produit en cause doit être tenu par le Client à la disposition de **EURL BERNEDE et FILS** dans les locaux du Client. Le retour accepté par **EURL BERNEDE et FILS** d'un produit affecté d'un vice ne vaut pas reconnaissance de sa responsabilité.

Les frais et risques liés au retour des produits restent, sauf accord écrit de **EURL BERNEDE et FILS** à la charge du Client.

Article 7 - Revente des produits

Eu égard à sa qualité de professionnel, le Client sera seul responsable du choix, du stockage et de l'utilisation des produits acquis par lui auprès de **EURL BERNEDE et FILS**. A ce titre, il déclare être parfaitement informé des caractéristiques et évolutions des produits acquis auprès de **EURL BERNEDE et FILS**, le vin constituant un produit biologiquement vivant, qui évolue dans le temps. Le Client reconnaît avoir pu obtenir toutes précisions nécessaires concernant leurs conditionnements, conditions de stockage, emploi, et utilisation, et en conséquence avoir procédé à leur acquisition et utilisation en toute connaissance de cause.

Le Client s'engage par ailleurs à avertir immédiatement **EURL BERNEDE et FILS**, et à convenir le cas échéant avec cette dernière, des conditions d'un éventuel retrait des produits livrés pour protéger le consommateur et à assurer la protection des intérêts du vendeur, en cas notamment de :

- situation de crise (vices affectant les produits de **EURL BERNEDE et FILS** ou les produits concurrents de même catégorie, etc.),
- réclamation et/ou action d'un tiers.

Article 8 - Responsabilité

8.1 La prise en charge de dommages liés notamment à un mauvais stockage, à une livraison défectueuse au consommateur, à un cas de force majeure, et plus généralement à toute opération hors du contrôle de **EURL BERNEDE et FILS**, incombe au seul Client, et ne pourra donc donner lieu à prise en charge par **EURL BERNEDE et FILS** notamment par note de débit ou facture de pénalité.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 442-6-I-8ème du Code de commerce, **EURL BERNEDE et FILS** ne peut se voir imposer par le Client une déduction d'office du montant de ses factures de toutes pénalités ou rabais de quelque nature que ce soit qui seraient appliquées sans même que le vendeur n'ait été en mesure de contrôler et de reconnaître la réalité du grief correspondant.

8.2 En tout état de cause, la responsabilité civile de **EURL BERNEDE et FILS**, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à une somme plafonnée au montant des sommes encaissées au titre de la vente objet du litige.

Si la responsabilité de **EURL BERNEDE et FILS** s'avérait être retenue sur le fondement des articles 1386-1 et suivants du Code Civil (responsabilité du fait des produits défectueux), **EURL BERNEDE et FILS** ne sera pas tenu au versement de dommages et intérêts éventuels dans le cas d'un préjudice résultant d'une atteinte aux biens qui ne sont pas utilisés par l'acheteur principalement pour son usage ou son utilisation à titre privée (tel sera notamment le cas pour un usage dans le cadre de l'activité professionnelle).

Article 9 - Publicité des Prix de Vente aux Consommateurs (PVC)

Les clients de **EURL BERNEDE et FILS** sont seuls responsables de la fixation et de la publicité de leurs prix dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Du fait notamment de l'interdiction légale d'intervenir d'une quelconque manière dans la fixation du PVC, mais aussi au terme de la réglementation sur les pratiques anti-concurrentielles, **EURL BERNEDE et FILS** ne pourra en aucune manière, directement ou indirectement, compenser la perte de marge liée à la politique de prix d'un ou plusieurs de nos clients. Toute demande de compensation de perte de marge, quelque soit sa forme, ne pourra donc être acceptée.

De la même manière, **EURL BERNEDE et FILS** ne pourra, conformément à l'article L. 442-6-II-d), être amené à justifier sa politique de prix d'un de ses clients vis-à-vis d'un autre, et notamment procéder à des alignements qui seraient contraires à l'esprit et à la lettre de la Loi.

EURL BERNEDE et FILS se réserve néanmoins la possibilité d'agir vis-à-vis de ses clients lorsque leur politique de prix remet en cause l'image de marque de ses produits, notamment en cas de revente à perte ou de prix abusivement bas.

Dans cette hypothèse, **EURL BERNEDE et FILS** se réserve le droit de suspendre ses livraisons ou de refuser de vendre à ceux de ses Clients qui ne respecteraient pas la réglementation concernant l'interdiction de la revente à perte et des prix abusivement bas.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le Client devra revendre les produits de **EURL BERNEDE et FILS** en l'état. Le Client ne saurait acquérir, modifier, exploiter ou déposer un quelconque droit de propriété intellectuelle, dessins, modèles et marques appartenant à **EURL BERNEDE et FILS**, et notamment sur les produits, étiquettes, documents, slogans, dénominations, marques et autres supports publicitaires ou de conditionnement créés par **EURL BERNEDE et FILS**. Toute exploitation, production, modification et plus généralement toute utilisation contraire aux droits de **EURL BERNEDE et FILS**, donnera lieu de la part de **EURL BERNEDE et FILS** à toute action de son choix tant civile que pénale afin de faire cesser ces comportements et réparer le préjudice subi.

Le Client s'engage à ne pas déposer, directement ou indirectement, dans le territoire ou en dehors de celui-ci, l'une quelconque des marques, noms commerciaux et autres signes distinctifs concédés ou appartenant à **EURL BERNEDE et FILS** à ou qui y ressembleraient, ni les incorporer, même partiellement, à son nom ou à l'un de ses signes distinctifs ou nom de domaine.

Le Client s'engage à informer sans délai **EURL BERNEDE et FILS** de toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle de celle-ci, dans le territoire, portée à sa connaissance. Le Client s'engage à faire de son mieux pour assister et aider **EURL BERNEDE et FILS** à se protéger contre de telles atteintes.

Article 11 - Force Majeure

EURL BERNEDE et FILS se réserve la faculté de suspendre ou de résilier tout ou partie de la vente, de plein droit, en cas d'événements de force majeure ou de cas fortuits, tels que, notamment, les grèves, lock-out, les intempéries, les quantités insuffisantes de produits sur le marché, de matières sèches, susceptibles d'arrêter ou de réduire la vente de ces produits ou toutes causes non directement et exclusivement imputables à **EURL BERNEDE et FILS**. Celle-ci informera le Client à ce titre dans de brefs délais. Les commandes en cours sont donc reportées à la fin de l'événement de force majeure.